



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat ne donnera pas décharge au Conseil d'administration de SAir Groupe

Le Conseil d'Etat ne donnera pas décharge au Conseil d'administration de SAir Groupe lors de l'assemblée générale du 25 avril 2001. Il estime manquer d'informations sur la gestion du groupe pour prendre une telle décision. C'est pourquoi il soutiendra la demande d'institution d'un contrôle spécial portée à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas donner décharge aux membres du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2001, et de s'associer à la demande d'un actionnaire, portée à l'ordre du jour, de requérir l'institution d'un contrôle spécial. Les questions qui seront soumises au contrôleur spécial porteront notamment sur la présentation, en particulier la valorisation, dans les comptes des années passées des participations de SAir Groupe dans des sociétés affiliées et/ou partenaires, sur la stratégie d'alliance menée par SAir Groupe, sur l'évolution de la valeur des fonds propres et sur les coûts prévisibles de restructuration et d'assainissement du groupe.

Le Conseil d'Etat considère que les réponses à ces questions doivent être apportées dans le cadre d'un contrôle spécial, sous la forme d'un rapport détaillé et documenté. Il estime que c'est à la lumière d'un tel rapport que la décharge pourrait être donnée aux membres du Conseil d'administration, en toute transparence.

Le Conseil d'Etat souligne que son refus de donner décharge porte sur la gestion pendant l'exercice 2000, et qu'il n'entame pas sa confiance dans les efforts que la nouvelle direction entreprendra pour assainir la situation financière du groupe. Dans ce contexte, les réponses qui pourront être apportées à la lumière d'un contrôle spécial seront utiles à la nouvelle direction du groupe dans le choix de ses nouvelles orientations stratégiques et dans ses efforts de redressement de la situation financière du groupe.

Le Conseil d'Etat tient à affirmer la nécessité pour le développement économique du Canton de disposer d'un réseau aérien de qualité dans lequel Swissair et Crossair jouent un rôle déterminant, ainsi que d'un aéroport bien desservi, en l'occurrence l'Aéroport International de Genève (AIG).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 avril 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Charles Favre, Chef du Département des finances, 021/316.20.00 Isabelle Salomé, Secrétaire générale du Département des finances, 021/316.20.02